

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada et Loi sur l'esclavage moderne **du Royaume-Uni – Rapport 2025**

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (Investissements RPC, **nous, notre et nos**) a publié le présent rapport conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada (la **Loi canadienne**) et la *Loi sur l'esclavage moderne* du Royaume-Uni (la **Loi britannique**) (conjointement, les **Lois**), cette dernière étant appliquée sur une base volontaire. Le présent rapport porte sur l'exercice d'Investissements RPC qui s'est terminé le 31 mars 2025 (ci-après dénommé l'**exercice**). Lors de cet exercice, Investissements RPC a continué à adopter et à mettre en œuvre les processus existants en matière de diligence raisonnable et d'évaluation des risques afin de limiter les risques de travail forcé, de travail des enfants et de trafic de personnes.

À PROPOS D'INVESTISSEMENTS RPC

Investissements RPC est une société d'État fédérale canadienne créée par la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (L.C. 1997, ch. 40) (la **Loi sur l'OIRPC**). En vertu de la *Loi sur l'OIRPC*, toutes les actions d'Investissements RPC sont émises au ministre fédéral des Finances et sont détenues au nom de Sa Majesté du chef du Canada.

Organisme spécialisé dans la gestion de placements, Investissements RPC a pour mandat d'investir les fonds du Régime de pensions du Canada (ci-après dénommé **RPC**) qui ne sont actuellement pas utilisés pour verser les pensions de retraite. Le mandat législatif d'Investissements RPC consiste à : i) aider le RPC à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires que lui impose le RPC; ii) gérer les sommes transférées à Investissements RPC en vertu du *Régime de pensions du Canada* (L.R.C., 1985, ch. C-8) dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du RPC; et iii) placer nos actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et, compte tenu des facteurs pouvant avoir une incidence sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières. Au 31 mars 2025, Investissements RPC gérait un actif total net d'environ 714 G\$ CA. Des renseignements supplémentaires sur Investissements RPC et sur notre approche en matière d'investissement durable sont disponibles dans notre [Rapport annuel](#) le plus récent ainsi que sur notre [site Web](#).

En tant qu'organisme mondial spécialisé dans la gestion de placements, Investissements RPC maintient un vaste portefeuille diversifié d'actifs, dont certains peuvent être assujettis à des exigences de déclaration en vertu des Lois. Comme les activités, les opérations, les profils de risque, les politiques et les mesures prises par Investissements RPC et nos sociétés en portefeuille diffèrent, nous avons eu des discussions avec nos sociétés en portefeuille qui répondent aux critères et qui sont assujetties à une obligation de déclaration en vertu de l'une ou des deux Lois, afin qu'elles fassent une déclaration distincte.

ACTIVITÉS ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Activités de placement. Investissements RPC investit à l'échelle mondiale dans plusieurs catégories d'actif. Nous détenons des placements dans environ 55 pays, nous comptons plus de 340 partenaires en placement à l'échelle mondiale et nous investissons dans un large éventail de sociétés, y compris des entreprises dont les chaînes d'approvisionnement sont vastes et complexes et nécessitent des programmes d'approvisionnement responsable solides. À Investissements RPC, les facteurs liés à la durabilité, y compris les droits de la personne et l'approvisionnement responsable, sont intégrés dans nos cadres de gestion des placements et des actifs fondés sur le risque.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos activités de placement, veuillez consulter notre [Rapport annuel](#).

Membres du personnel. Investissements RPC compte sur une équipe diversifiée de plus de 2 000 employés répartis dans plusieurs bureaux à l'échelle mondiale. Compte tenu de la nature de nos activités, notre milieu de travail est composé d'employés compétents et expérimentés. Nous adoptons également des pratiques d'embauche rigoureuses et faisons preuve de transparence en ce qui a trait aux pratiques d'emploi en raison de la taille de notre effectif et des systèmes et contrôles en place.

Chaînes d'approvisionnement. Investissements RPC n'achète généralement pas de biens autres que ceux qui sont nécessaires à l'exploitation de nos bureaux, comme les technologies de l'information et le matériel de bureau. La plus grande partie des dépenses des fournisseurs d'Investissements RPC concerne les sociétés de services professionnels dotées d'une main-d'œuvre qualifiée, notamment dans les domaines des services juridiques, comptables, fiscaux, des services bancaires d'investissement et des technologies de l'information, de même que d'autres conseillers et consultants pour appuyer nos activités. Dans une moindre mesure, nos fournisseurs de services comprennent également des compagnies aériennes, des hôtels ainsi que des services de nettoyage, d'entretien des immeubles, de sécurité, de messagerie et de restauration.

GOVERNANCE ET POLITIQUES

L'approche d'Investissements RPC en matière d'évaluation et de gestion des risques liés au travail forcé et au travail des enfants (dénommés **esclavage moderne**) et au trafic de personnes dans nos activités et dans sa chaîne d'approvisionnement implique l'intégration de pratiques commerciales durables dans nos structures de gouvernance ainsi que dans nos processus de placement et de gestion du risque.

Gouvernance

La politique sur l'investissement durable approuvée par le conseil d'Investissements RPC (voir ci-dessous) expose les principes qui guident notre approche en matière d'investissement durable dans le contexte du mandat législatif d'Investissements RPC. Le conseil délègue au chef de la direction et à l'équipe de direction le pouvoir de superviser la mise en œuvre de la politique. Les autorités de direction définissent comment la politique est appliquée tout au long du cycle de vie des placements

et dans l'ensemble des catégories d'actif lorsque lesdites considérations sont importantes pour le placement. Notre chef du développement durable est responsable de la supervision de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable à l'échelle de la société et préside le comité de l'investissement durable d'Investissements RPC, qui est un sous-comité de la haute direction de notre comité de la stratégie et du risque de placement. Le comité de l'investissement durable se compose de personnes chevronnées de toute l'organisation et appuie la supervision du comité de la stratégie et du risque de placement de l'approche et de la prise en compte des risques liés au développement durable d'Investissements RPC.

Il incombe au comité de gouvernance d'Investissements RPC d'examiner toutes les principales politiques régissant les activités et les amendements importants qui s'y rapportent, notamment la politique d'achat, la politique anti-corruption et les principes et directives de vote par procuration. Conformément à la déontologie et à la culture d'Investissements RPC, le comité de la gouvernance est également chargé de : (a) vérifier de manière suivie si la déontologie et la culture d'Investissements RPC, y compris les politiques, les procédures et les programmes sont efficaces pour favoriser une culture d'éthique et d'intégrité; (b) étudier le rapport du conseiller en déontologie portant sur son engagement pendant l'année et ses conseils sur le code de déontologie de l'organisation; (c) surveiller le code de déontologie, la politique relative aux conflits d'intérêts et la politique relative aux opérations personnelles, recommander des modifications à ceux-ci et les passer en revue chaque année; (d) examiner au moins une fois par an les rapports de la direction et être disponible pour recevoir les rapports, faire enquête et formuler des recommandations concernant des questions et des initiatives liées à la déontologie et à la culture qui sont rapportées au comité de la gouvernance, y compris les rapports transmis par la ligne directe de dénonciation et (e) au besoin, demander conseil auprès du conseiller en déontologie.

Politiques, directives et normes

Investissements RPC fait face aux risques d'esclavage moderne et de trafic de personnes dans nos activités de placement, notre personnel et notre chaîne d'approvisionnement au moyen des politiques, des directives et des normes suivantes :

Activités de placement.

- [La politique sur l'investissement durable](#) d'Investissements RPC expose les principes qui guident son approche en matière d'investissement durable dans le cadre du mandat législatif d'Investissements RPC. La présente Politique est appliquée tout au long du cycle de vie des placements et dans l'ensemble des catégories d'actif lorsque lesdites considérations sont importantes pour le placement.
- Les [principes et directives de vote par procuration](#) d'Investissements RPC donnent aux sociétés ouvertes dans lesquelles Investissements RPC détient des actions une idée de l'orientation probable du vote d'Investissements RPC à l'égard des questions soumises aux actionnaires, y compris les risques liés à la durabilité.

Membres du personnel.

- Le [Code de déontologie](#) et les [principes directeurs](#) d'Investissements RPC s'appliquent à tous les employés, administrateurs, dirigeants et à certains tiers, et définissent les valeurs et les attentes qui constituent la base de notre culture et le comportement attendu pour garantir le respect des normes éthiques les plus élevées.
- Les violations réelles ou éventuelles du Code de déontologie, y compris tout manquement ou comportement illégal ou contraire à l'éthique, doivent être signalées afin que des mesures appropriées puissent être prises en vue d'examiner et de régler les problèmes. Il existe plusieurs méthodes pour signaler les problèmes, notamment au moyen de notre ligne de dénonciation.

Chaînes d'approvisionnement.

- [La Politique sur la gouvernance des fournisseurs et l'approvisionnement](#) expose les principes qui guident l'approche d'Investissements RPC pour impliquer et gérer les fournisseurs. Cette politique s'applique tout au long du cycle de gestion des fournisseurs de l'approvisionnement afin de garantir la gestion des performances, l'atténuation des risques, la rentabilité et la responsabilité. Elle promeut la transparence, l'intégrité et l'impartialité dans toutes les activités d'approvisionnement tout en intégrant des considérations relatives à la durabilité environnementale et à la responsabilité sociale.
- La *norme relative au processus de l'approvisionnement au paiement* établit les principes, les rôles et les responsabilités clés au sein d'Investissements RPC en ce qui a trait à l'identification, à la sélection, à l'accueil, à la gestion des risques et du rendement et au départ des fournisseurs. Elle définit également des mécanismes de surveillance et de production de rapports pour assurer le respect de la norme. Avant de conclure un nouveau contrat avec un fournisseur existant ou nouveau, une évaluation des risques inhérents doit être effectuée au moyen d'un questionnaire. Cette évaluation est essentielle pour identifier et gérer les risques des tierces parties, garantir le respect de nos normes et protéger nos activités. Lors de notre année fiscale qui s'est clôturée le 31 mars 2024, le questionnaire envoyé aux fournisseurs a été modifié afin d'aborder spécifiquement le risque lié à l'esclavage moderne, et, pendant l'exercice, aucun engagement n'a été identifié comme présentant un risque inhérent lié à l'esclavage moderne.

MESURES PRISES POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE ET DE TRAFIC DE PERSONNES

Investissements RPC a mis en place des processus pour identifier et examiner les risques d'esclavage moderne et de trafic de personnes dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement. Pendant l'exercice, nous avons revu certaines politiques clés, dont le Code de déontologie et le Mandat du comité de la gouvernance, et nous avons mis à jour notre Politique sur la gouvernance des fournisseurs et l'approvisionnement afin de renforcer notre approche en matière d'approvisionnement responsable. Nous continuons à mettre en œuvre les étapes de diligence raisonnable et d'évaluation des risques énumérées dans notre Rapport 2024.

Diligence raisonnable

Activités de placement. À investissements RPC, nous nous efforçons d'investir dans des sociétés qui

cherchent activement à améliorer leurs programmes d'approvisionnement responsable. Nous cherchons à déterminer si les entreprises et leurs fournisseurs directs présentent un risque plus élevé d'être exposés à l'esclavage moderne dans leur chaîne d'approvisionnement et, dans l'affirmative, nous nous engageons à leurs côtés afin de remédier aux insuffisances et de trouver des stratégies d'atténuation.

Nous exigeons de nos sociétés fermées commanditées et de nos gestionnaires externes de portefeuille qu'ils remplissent notre questionnaire de contrôle diligent lié à la durabilité au début d'une relation avec Investissements RPC. Cela nous permet ainsi de déterminer comment nos partenaires intègrent ces considérations dans leurs activités de placement.

Lorsque nous effectuons un contrôle diligent de nos placements privés à risque de durabilité plus élevé, nous avons recours à notre cadre de diligence raisonnable en matière de durabilité pour les marchés privés et à nos outils associés qui nous aident à identifier les risques d'esclavage moderne et de trafic de personnes, notamment :

- la conformité aux lois, aux normes ou aux règlements en matière de travail ou de droits de la personne et à la réglementation de lutte contre l'esclavage applicable;
- l'âge minimum de travail et les systèmes pour assurer le respect du salaire minimum légal;
- la présence de conditions de travail médiocres, dont les heures de travail et les conditions physiques;
- des contrats de travail adéquats;
- des renseignements sur les droits et les conditions d'emploi;
- des politiques et des pratiques pour garantir qu'aucun esclavage moderne ni aucune traite de personnes n'a lieu au sein de la société et de ses sous-traitants;
- les processus de la chaîne d'approvisionnement, y compris la sélection des principaux fournisseurs, la collaboration avec ceux-ci et la surveillance de ceux-ci, afin d'assurer le respect des directives en matière d'approvisionnement responsable.

Si des risques élevés sont identifiés, une diligence raisonnable renforcée sera réalisée et, si nécessaire, des plans d'atténuation seront mis en œuvre.

Membres du personnel. Le personnel d'Investissements RPC présente un risque moindre d'esclavage moderne et de trafic de personnes, car les employés qualifiés sont soumis à des pratiques de recrutement rigoureuses. Les employés, administrateurs, dirigeants et certains tiers sont tenus de s'engager à respecter notre Code de déontologie et les principes directeurs, au moins une fois par an.

Chaînes d'approvisionnement. Notre processus d'approvisionnement traite les risques liés à l'esclavage moderne dans le cadre de notre programme de gestion des risques liés aux tiers. Pour les fournisseurs directs, nous classons leur niveau de risque sur une échelle à cinq points au début de leur engagement. Si un fournisseur est évalué comme présentant un risque élevé d'esclavage moderne, en fonction de facteurs tels que son secteur d'activité, sa zone géographique ou d'autres facteurs de risque identifiés par les Nations-Unies, il est signalé dans notre cadre de transmission à

une instance supérieure et fait l'objet d'une diligence raisonnable renforcée. Dans l'exercice, aucun fournisseur n'a été évalué comme présentant un risque élevé en matière d'esclavage moderne.

En outre, nos contrats habituels exigent que nos fournisseurs respectent les dispositions relatives à l'esclavage moderne, qui ont été appliquées aux contrats existants, nouveaux et modifiés pendant l'exercice.

RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE ET TRAFIC DE PERSONNES DANS NOS ACTIVITÉS ET DANS NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Activités de placement. Investissements RPC a mis l'accent sur les risques d'esclavage moderne dans certains secteurs et surveille l'évolution des secteurs de risque décrits ci-dessus afin de cerner où nous devons concentrer nos ressources. Depuis près de 10 ans, nous intervenons auprès de nos sociétés en portefeuille afin de mettre l'accent sur les droits de la personne.

Employés et chaîne d'approvisionnement. Comme mentionné ci-dessus, nous ne croyons pas qu'il y ait un risque accru d'esclavage moderne ou de trafic de personnes dans notre main-d'œuvre, qui est composée d'employés compétents engagés selon des pratiques d'embauche rigoureuses. Nous ne croyons pas non plus que la chaîne d'approvisionnement de nos activités internes représente un risque élevé d'esclavage moderne ou de trafic de personnes compte tenu de nos activités. La plupart de nos fournisseurs sont des cabinets de services professionnels et des sociétés de services aux entreprises qui offrent des services-conseils en matière de transactions et des services de contrôle diligent, et qui disposent de chaînes d'approvisionnement courtes et à faible risque pour ces services.

MESURES CORRECTIVES

En ce qui concerne les placements actifs dans notre portefeuille de placements, Investissements RPC communique avec nos sociétés en portefeuille par l'entremise de nos droits de gouvernance. Nous pourrions décider de ne pas réaliser ou maintenir nos investissements dans des sociétés pour les raisons suivantes :

- si la stratégie de la direction ou son manque d'engagement à l'égard des enjeux de durabilité (y compris les droits humains et l'approvisionnement responsable) minent la valeur à long terme ou le risque juridique de la société;
- les considérations liées à la marque et à la réputation du point de vue des facteurs liés à la durabilité peuvent avoir une forte incidence défavorable sur les rendements corrigés du risque attendus;
- pour des considérations d'ordre juridique.

Conformément au Code de déontologie d'Investissements RPC, tous les employés, dirigeants, administrateurs et certains tiers sont tenus de dénoncer et de signaler toute violation réelle ou éventuelle du Code de déontologie, y compris tout manquement ou comportement illégal ou contraire à l'éthique. Il existe plusieurs méthodes de signalement, notamment en s'adressant à un directeur, au service Gestion des talents, aux collègues du Service juridique et de la Conformité ou

au conseiller en déontologie, ou encore au moyen de la ligne de dénonciation. La ligne de dénonciation est disponible en ligne, par téléphone ou par courriel à l'échelle mondiale et en plusieurs langues, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle est administrée par un tiers, et les signalements peuvent se faire de façon anonyme. Tout signalement reçu au moyen de la ligne de dénonciation sera transmis à l'équipe du Service juridique et de la Conformité à des fins d'évaluation et de correction, au besoin. Investissements RPC accorde de l'importance à votre parole et ne tolère aucune forme de représailles envers une personne ayant fait une déclaration en toute bonne foi.

Pendant l'exercice, Investissements RPC n'a pas identifié d'actes d'esclavage moderne ou de trafic de personnes, aucune mesure corrective n'a été requise.

FORMATION DES EMPLOYÉS

Les employés d'Investissements RPC bénéficient d'une formation continue obligatoire sur la culture, les valeurs et les principes directeurs qui s'appliquent à tous les employés d'Investissements RPC et doivent suivre le cours de formation sur le Code de déontologie et obtenir l'attestation associée tous les six mois. Au cours de l'exercice, Investissements RPC a mis en place un module de formation sur l'esclavage moderne, le trafic de personnes et la Loi canadienne, avec l'aide de spécialistes extérieurs en droits de la personne et en risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Ce module est accessible à tous les employés et couvre les risques et les indicateurs associés à l'esclavage moderne et au trafic de personnes, ainsi que nos attentes concernant nos activités et nos investissements.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Le cadre intégré de gestion du risque d'Investissements RPC tient compte de tous les principaux risques qui pourraient avoir une incidence importante sur notre capacité à réaliser notre mandat et à atteindre nos objectifs stratégiques. Il est guidé en partie par le principe selon lequel nous respectons nos limites de tolérance au risque en surveillant nos expositions au risque. Nous examinons régulièrement l'efficacité de nos activités de gestion du risque par rapport aux principaux risques, y compris les facteurs liés à la durabilité, comme les droits de la personne et l'approvisionnement responsable, et avons recours à plusieurs mécanismes pour surveiller ces risques et en faire rapport à notre comité de la stratégie et du risque de placement et au comité des risques du conseil d'administration, entre autres. Nous menons également un programme d'audit interne axé sur les risques, qui implique de temps à autre l'audit des risques et des contrôles associés aux pratiques en matière de droits de la personne.

APPROBATION ET ATTESTATION

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, conformément à l'article 11 (4)(a) de la Loi canadienne et à l'article 54 (6) de la Loi britannique, comme en témoigne la signature exécutoire du président du conseil.



Nom : Dean Connor

Titre : Président du conseil d'administration de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada : 30 mai 2025

J'ai le pouvoir d'agir au nom de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.